

**139ème session du Synode**  
**DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL**  
**le mercredi 13 février 2002, à la Communauté Don Camillo,**  
**à Montmirail**

---

**Mme Christine Fischer**, présidente du Synode, ouvre la session à 18 h.15 et souhaite la bienvenue à chacun.

Mme Schubert souhaite la bienvenue aux participants au nom de la Communauté Don Camillo à laquelle elle appartient et prononce la prière.

96 députés ont été convoqués ; 54 députés et 6 suppléants sont présents.

**Mme Fischer** rappelle les dates des prochaines réunions du Synode dont les lieux sont encore à définir puis donne la parole à :

**M. Michel Humbert**, président d'Open 02, qui explique - en préambule - qu'Open 02 est lié à l'Expo 02. Le sigle ESE représente les Eglises Suisses à l'Expo, basées à Morat et OPEN 02 réunit les projets oecuméniques dans les environs de l'Expo, soit à Bienne, Morat, Yverdon et Neuchâtel.

Le cadre réunit les Eglises reconnues du canton pour la mise en commun des projets qui débiteront dans trois mois et seront terminées dans neuf mois. Ces projets sont d'ordres différents mais s'articuleront autour de « lieux ouverts » au recueillement et à la prière qui dispenseront également de l'information. Pour Neuchâtel, l'Eglise Rouge, le Temple du Bas et l'Eglise Méthodiste ont été choisis mais l'engagement de bénévoles plus nombreux est souhaité et nécessaire pour assurer l'accueil.

Le premier dimanche de l'Expo, soit à Pentecôte, sera organisée une célébration commune des Eglises de la COTEC au Temple-du-Bas.. Sur les Arteplages des chœurs d'église se produiront ce même dimanche.

Un dépliant d'information sera distribué à fin avril dans tout le canton et les personnes qui souhaiteraient y annoncer des activités voudront bien le faire aussi rapidement que possible.

L'oratorio "Nicolas de Flue", commandé pour la journée neuchâteloise de l'Exposition Nationale de 1939 et qui n'a pu être joué en raison de la mobilisation, sera donné à La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Bienne et Yverdon.

**M. Humbert et Mme Elisabeth Reichen** sont à disposition pour tout renseignement. Le thème retenu pour OPEN 02 est : « l'Eglise va vers les visiteurs ».

**1. Validations d'élections complémentaires :**

**Mme Fischer** indique que le Synode n'a pas reçu de candidature pour les postes à pourvoir. Cependant si certains se sentent appelés, ils peuvent le manifester en levant la main.

**a) Nouveaux députés des paroisses:** aucune candidature

**b) Nouveaux députés ministres:** pas de candidat.

**c) Nouveaux suppléants :** pas de candidat

## **2. Elections complémentaires**

La présidente demande de remplacer sous **point a**, un secrétaire ministre par... *laïc*

**a) Bureau du Synode** (un secrétaire laïc, un assesseur ministre) : aucune candidature

**b) Commission d'éducation chrétienne**

(4 membres peuvent encore en faire partie dont le représentant de la Faculté de théologie)

aucun candidat.

**c) Commission de musique sacrée** (un membre)

pas de candidat.

**d) Commission des nominations**

(1 délégué des Conseils régionaux de Boudry-Ouest, du Locle et de La Chaux-de-Fonds)

pas de candidat.

**En l'absence de candidats, ces élections sont reportées au Synode de juin 2002.**

La présidente donne ensuite la parole à **M. Jacques Péter**, membre démissionnaire du Conseil synodal souhaite s'exprimer, exceptionnellement, à titre personnel.

**M. Péter** confirme qu'il quittera le Conseil synodal en septembre. Il aurait bien sûr pu attendre fin 2003, puisque alors il n'aurait de toute manière plus été rééligible, mais il estime que Dieu se manifeste quand Il veut, comme Il veut, où Il veut et que Sa volonté est que lui-même quitte le Conseil Synodal. Il rappelle que tout être humain a de la valeur aux yeux du Christ et demande qu'on ne recherche pas des raisons humaines mais le respect de la volonté divine et de sa propre décision. Il n'est nullement opposé au processus d'EREN 2003 et reste persuadé que le changement est la seule issue qui permettra de poursuivre la mission de l'Eglise.

## **3. Information du Conseil synodal sur EREN 2003, un processus pour l'avenir**

### **Bilan d'étape et informations concernant le processus**

La **pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, fait un parallèle historique avec 1969 où, pour arriver à marcher sur la lune, il a fallu sans cesse corriger la trajectoire de la fusée pour la poser presque exactement à l'endroit prévu. Il en va de même avec l'étape actuelle d'EREN 2003., La trajectoire semble s'être modifiée, des préoccupations de Neuchâtel-Est, du Val-de-Ruz et concernant la clé de répartition, sont apparues et exigent réflexions et négociations. Ces corrections sont absolument nécessaires et augmentent les chances d'atteindre les buts fixés. Depuis décembre 2001, des groupes se sont mis en place qui s'occupent de la Constitution et des règlements, du Centre de diaconie, de la communication. On a également repris l'étude de la mission des commissions synodales.

Le Conseil synodal qui n'est hélas pas parvenu à avancer aussi rapidement qu'il le souhaitait et ne peut donner tous les résultats espérés. La question qu'il se pose est « comment informer les paroissiens qui voteront lors de l'Assemblée générale de l'Eglise afin qu'ils puissent prendre position en connaissance de cause. Les négociations avec Neuchâtel-Est demandent à être connues et des projections doivent illustrer les buts à atteindre. Un point au moins réunit les personnes qui ont non seulement quelque chose à dire mais aussi quelque chose à vivre et à promouvoir : la mission dévolue à l'Eglise réformée neuchâteloise. Certains ressentent une souffrance face à l'évangile piétiné, l'être humain qui n'est plus reconnu ... Et **Mme Ott-Baechler** cite les versets :

« *Soyez toujours prêts à rendre compte de l'espérance qui est en vous* » en rappelant que tous nous avons quelque chose à dire, à démontrer et à promouvoir ; que notre tradition est encore pertinente aujourd'hui.

« *Soyez des réalisateurs de la parole* » Nous avons quelque chose à vivre ; être des témoins, au niveau de la solidarité, il y a mille manières de vivre sa foi.

Pour perdurer il est nécessaire d'annoncer l'Évangile et de le rendre crédible par nos actes et notre manière de le vivre ; c'est un but à promouvoir. Il faut également se souvenir des six buts à rechercher par l'EREN 2003.

Un motif important de préoccupation est l'Assemblée générale de l'Eglise du 10 novembre que certains craignent puisque deux tiers des votants devront approuver les changements. Entre convaincus et opposants, il existe une large proportion d'hésitants que ministres et conseillers devront convaincre. La communication doit être claire, il faut dire ce qui change mais aussi ce qui perdure . Les stratégies de communication ont été travaillées.

Prochaines étapes :

- lors des Assemblées des paroisses du printemps 2002 des papillons présentant EREN 2003 seront distribués aux personnes présentes mais également à la sortie des cultes et aux groupes concernés par ce processus. Ils comporteront les réponses aux questions les plus fréquemment posées et seront une référence écrite, donc plus efficace.
- Rencontres du Conseil synodal avec les présidents de paroisses les 29 avril et 2 mai 2002 pour planifier la suite des travaux et les éléments à proposer.
- En mai et juin, dans chaque région, rencontres « au coin du feu » avec les laïcs. Des informations claires et adaptées à leurs préoccupations seront données de manière conviviale et chacun pourra s'exprimer à son aise.
- En vue du Synode du 12 juin 2002, qui est une étape importante, La Vie protestante encartera éventuellement un document « questions-réponses » au sujet des cultes, pasteurs référents, finances et bâtiments. A fin février seront publiées les lignes directrices contenant des indications sur les finances et les bâtiments.

### **Etat des négociations avec Neuchâtel-Est**

**M. Jacques Péter**, pour le Conseil synodal, commente les négociations avec Neuchâtel-Est qui sont actuellement terminées. Une des grandes difficultés a été de trouver un accord sur le nom de l'organe de coordination. Le « Conseil de communauté locale » a été trouvé judicieux et pourra être appliqué par les paroisses qui le souhaitent. Sa mission est de veiller au dynamisme du lieu de vie sans pouvoir décisionnel. L'autorité de décision reste le Conseil de paroisse. Son

inscription dans les règlements est nécessaire afin qu'il soit reconnu. L'Assemblée locale aura la possibilité de proposer des personnes et le conseil paroissial les nommera. Seule l'Assemblée de paroisse pourra prendre des décisions. Les nominations seront valables pour une législature. Il reste à discuter des tâches qui lui seront attribuées.

Le Conseil paroissial détient l'autorité. Il donne des mandats à la lumière des informations recueillies dans les conseils de communauté. Dans ce contexte il paraît judicieux de définir une liste de tâches précise.

En disposition intermédiaire, les lieux de vie seront déterminés par les sortants qui convoqueront la première assemblée en 2003 pour effectuer la transition entre ancienne et nouvelle structures.

### **La paroisse virtuelle.**

Mmes **Monique Vust** et **Michèle Allisson**, pour le Conseil synodal, présentent la nouvelle paroisse selon une hypothèse conforme à EREN 2003, sous forme de tableaux projetés. Les buts en sont de simplifier, clarifier les relations pour obtenir plus de force de travail sur le terrain. Le projet présenté comporte 5 lieux de vie, 5 lieux de culte, 7 ministres dont 1 diacre.

Au centre se trouve le Conseil paroissial avec environ 15 conseillers ; le bureau est composé de cinq membres : le président, laïc ; le vice-président, ministre (il peut être le modérateur du colloque des ministres) ; le modérateur ; le caissier, le secrétaire. Chaque conseiller représente un centre. Les centres d'activités sont répartis en fonction des tâches mais peuvent évoluer dans le temps et selon les besoins.

Ils ont des liens avec les Centres cantonaux.

L'intendance est assumée par un représentant de chaque lieu de vie.

Le colloque des ministres et permanents regroupe tous les permanents qui travaillent dans cette paroisse. Il assure un soutien, une recherche, des propositions au Conseil paroissial mais il n'a pas de pouvoir décisionnel.

Le Conseil de communauté locale comporte des membres désignés par le Conseil paroissial, qui ont un lien souhaité avec les centres d'activité par mesure de simplification et d'harmonie. La responsabilité globale reste au Conseil paroissial qui délègue aux communautés locales.

La présidente ouvre la discussion.

**Mme Nicole Gaschen**, suppléante institutions, ministères spécialisés et communautés, aimerait avoir des échos concernant le Centre cantonal de diaconie afin de réaliser les ajustements nécessaires avant le prochain synode.

Le pasteur **Gabriel Bader**, district de Boudry aimerait savoir quelle analyse a été réalisée pour comprendre le besoin de la structure particulière de Neuchâtel-Est ?

**M. Péter**, répond que le Conseil synodal est entré en matière car les paroisses de Neuchâtel-Est sont éloignées et sans collaboration dans la vie spirituelle paroissiale. Les conseils de communauté ne sont pas forcément nécessaires, étant donné qu'il y a peu de cohésion ou une mauvaise coordination dans les lieux de vie, un organe de coordination permet une amélioration sensible.

Le pasteur **Thierry Perregaux**, district de Neuchâtel, répond que, du point de vue des autorités et sociétés locales, il est très important d'avoir un organe qui représente la communauté locale, car sans cette

représentation locale, ils seraient purement « éjectés » de la structure communale d'où l'importance de l'organe représentatif du « local ».

La pasteure **Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, répond à **Mme Gaschen** qu'il est nécessaire une structure équivalente pour les 3 centres. Il y aura un rapport à fin mars pour Diaconie et Entraide. Suite au renvoi des décisions pour les deux autres centres, il sera nécessaire de reprendre contact avec les personnes impliquées et faire le point rapidement afin de savoir comment poursuivre. La présidente du Conseil synodal confirme que le Conseil synodal porte le souci de cohérence pour ces trois centres.

M. **Jean-Maurice Meyrat**, paroisse Saint-Jean, à titre personnel, regrette que le Conseil synodal n'ait pas fait allusion aux finances. Certaines paroisses sont riches, d'autres luttent dans les chiffres rouges ; quelle est l'attitude du Conseil synodal ? Certains envisagent de créer des fondations afin de conserver le patrimoine paroissial. On va ainsi passer à une paroisse agrandie mais en demeurant propriétaire de ses avoirs. Ces fondations favoriseront la paroisse et non l'EREN.

M. **Philippe Chopard**, paroisse des Charmettes, a un peu l'impression que le Conseil synodal veut reporter la question financière ; il souhaite que l'on dise clairement et maintenant que les paroisses fusionnées seront gérées par une caisse commune. Il demande que le Conseil synodal édicte rapidement des lignes directrices.

M. **Péter** répond que, le 22 février 2001, 15 principes de politique financière ont été édictés. Il souligne que d'énormes injustices subsistent entre les paroisses, par rapport aux charges à assumer. Le Conseil synodal ne peut pas empêcher la création de fonds spéciaux mais il met les paroisses en garde : l'affectation d'un fonds est définitive et, par la suite, on ne peut disposer des capitaux à d'autres fins. La solidarité est nécessaire si l'on veut éviter le risque de disposer de fonds importants destinés à des buts précis et de manquer de liquidités pour faire tourner le ménage paroissial. Il rappelle que le Conseil paroissial peut décider de l'affectation des bénéfices des ventes ou des collectes mais il gèrera également le patrimoine et la caisse paroissiale. Une information précise à ce sujet doit être donnée au public.

Le pasteur **Pierre-Henri Molinghen**, district de Neuchâtel, remercie pour les présentations faites de la paroisse virtuelle. Il se demande si la structure sera simplifiée par rapport à ce qui existe actuellement. En décembre les gens se posaient des questions pour arriver à construire ensemble. Aujourd'hui le but du Conseil synodal est d'aboutir pour l'Assemblée générale du 10 novembre 2002. Il se sent matraqué face à l'urgence ; au sein du Synode il n'y a pas d'opposition mais dans les paroisses c'est différent. Les prochains synodes remettront peut-être en cause le calendrier et si on n'arrive pas pour le 10 novembre 2002, on peut toujours se donner plus de temps. L'utilisation des termes de "permanent laïc" et "permanent ministre" est à discuter en juin ou en septembre. L'intégration du « ministre laïc », par opposition à "ministre consacré", couperait le cou aux accusations de cléricanisme.

M. **Bernard Jeanneret**, paroisse de Couvet, en tant que trésorier de la paroisse, expose son souci de voir les ressources provenant des collectes diminuer suite à l'instauration de la nouvelle paroisse, car les gens ne se déplacent pas : il y aura diminution de la fréquentation et donc des revenus.

Il aimerait également des compléments d'information sur l'organisation pratique des réunions "Au coin du feu" afin de convaincre les indécis et les indifférents.

Le diacre **Paul Favre**, district du Locle, n'admet pas que l'on parle de disparition des cultes dans les grandes paroisses. Au Locle, par exemple, les deux cultes sont maintenus.

Mme **Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, constate que, malgré les critiques et les divers avis exprimés, le Synode de décembre a clairement exprimé son intention d'avancer.. Elle souligne que la nouvelle organisation EREN 2003 ne va pas passionner les distancés de l'Eglise. L'adaptation des structures intéresse surtout ceux qui sont déjà impliqués. Il est important de rencontrer et de convaincre les indécis. Il s'agit de faire comprendre que l'Eglise accepte aussi de modifier son organisation et qu'elle veut mieux répartir ses forces et de mettre plus de gens sur le terrain. Pour la jeune génération, le pasteur de paroisse n'est plus actuel. L'Eglise doit prendre en compte ces changements de mentalité et une réflexion de fond est à mener. Il faut bien comprendre que la présentation d'EREN 2003 ne va pas toucher tout le monde. Tous ne viendront pas forcément voter, mais maintenant déjà, certains ont adhéré au projet.

Le Conseil synodal prend à sa charge les rencontres « au coin du feu » et prépare le matériel nécessaire, en collaboration avec les régions qui pourront y présenter leurs projets locaux.

M. **Péter**, donne un complément d'information sur la création de réserves ou de fonds par les Conseils paroissiaux. Le Conseil synodal, s'il avait le sentiment d'une multiplication de fonds spéciaux pour éviter la fusion, y mettrait bon ordre.

Le risque de diminution de fréquentation - et de recettes des collectes - lors de changements d'habitudes est bien réel mais momentané. Ensuite, les gens s'y habituent. Le risque de diminution des collectes et donations ne pourrait être assumé par le Conseil synodal.

#### **4. Evaluation de la session en deux parties**

le pasteur **Phil Baker**, vice-président du Synode, rappelle qu'à fin 98, lors d'une séance de relevé, le Synode se posait la question de la modification des horaires des sessions du Synode. Une session en deux parties a été testée à St-Blaise en juin 2001 ; le mercredi soir et le samedi matin. Un questionnaire a été envoyé aux députés et les bureaux du Synode et du Conseil synodal ont examiné les réponses reçues des 77 questionnaires retournés.

Il constate qu'il y a eu une baisse de fréquentation entre le mercredi et le samedi (motifs invoqués : mariages, vacances, samedi réservé à la famille, etc.). un intervalle de 10 jours entre les sessions convient aux 2/3 des personnes qui ont répondu. Dormir sur place présente peu d'intérêt. La célébration du culte est importante et devrait se situer en début de session, d'ailleurs d'après le règlement le Synode débute par un culte. L'expérience de juin était mieux adaptée par rapport au travail à effectuer. L'horaire satisfaisant. Le repas du samedi pas désiré. Pour les 2/3 il a été plus facile de suivre les débats d'une manière plus détendue. Pour les délégués des autres Eglises ça n'a pas été vraiment problématique, ni pour les médias ou les invités extérieurs.

Les avis sont globalement favorables à cette expérience. Etant donné la surcharge de travail imposée au secrétariat général en 2002, cet horaire ne sera pas adopté pour 2002 mais sera rediscuté pour 2003.

## 5. **Rapport du Conseil synodal concernant les émissions des Eglises reconnues "Passerelles"**

M. **Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, commente le rapport. M. **Jean-Marc Noyer**, depuis octobre 2001 est responsable de deux tâches : la conception des émissions et le journalisme. Canal Alpha s'occupe des questions techniques.

Le budget pour l'avenir est identique aux années précédentes et les frais sont répartis entre les 3 Eglises reconnues selon une clé de répartition, 54% des frais étant à la charge de l'EREN.

La présence des Eglises sur une chaîne locale est importante pour mettre en oeuvre la volonté de proximité du processus EREN 2003. Ces émissions d'excellente qualité sont bien suivies par la population et la collaboration développée dans ce projet commun aux trois Eglises constitue un élément important de concrétisation de la volonté oecuménique manifestée par l'EREN depuis de nombreuses années.

La présidente Mme **Christine Fischer** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

M. **Philippe Chopard**, paroisse des Charmettes, s'inquiète de l'amalgame entre les options théologiques de la Fenêtre chrétienne et l'émission Passerelles.

Le pasteur **David Allisson**, district de La Chaux-de-Fonds, aimerait savoir comment on peut affirmer qu'il y a beaucoup de monde qui apprécie et regarde ces émissions.

M. **Schubert** répond que les directions des Eglises discutent et que le groupe de soutien est chargé de trouver des sujets.

Il n'y a pas d'audimat qui permette de définir qui regarde Canal Alpha et Passerelles, mais on peut constater que les gens s'approchent de ceux qui ont été vus à la TV.

La pasteure **Ott-Baechler**, explique que Canal Alpha souhaite des émissions de qualité. Mais le problème est surtout financier. Les émissions - surtout américaines - sont souvent gratuites alors que celles qui sont réalisées dans le canton coûtent cher. Dès le départ l'émission Passerelles est clairement identifiée comme une émission des Eglises reconnues. Cette distinction sera maintenue.

M. **Philippe Chopard**, paroisse des Charmettes, relève l'importance de rester attentifs aux éventuels dérapages qui pourraient associer l'EREN et la chaîne aux dérives présentées par d'autres communautés.

### **Vote sur l'entrée en matière**

Elle est acceptée à l'unanimité

La présidente ouvre la discussion sur la résolution, pt 6 de l'annexe

1

**Le Synode donne son accord à la participation de l'EREN aux émissions « Passerelles » pour une période de deux ans, jusqu'en juin 2004, prolongée ensuite tacitement d'année en année.**

Le pasteur **Pierre-Henri Molinghen**, district e Neuchâtel, dépose un amendement demandant de supprimer le mot « tacitement » afin que chaque année le Synode doive voter pour la reconduite du contrat.

La pasteure **Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, précise que si on laisse le mot tacitement, c'est le Synode qui doit demander de revenir sur ce sujet.

Le pasteur **Gabriel Bader**, district de Boudry, propose un sous-amendement « pour une période de trois ans ».

La pasteure **Ott-Baechler**, ne trouve pas judicieux de prendre un engagement de trop longue durée face à Canal Alpha. En gardant « tacitement » le Conseil synodal n'établit pas de rapport mais il peut y avoir intervention du Synode.

Le diacre **Paul Favre**, district du Locle, aimerait connaître la décision des deux autres Eglises.

La pasteure **Ott-Baechler**, répond qu'il y a accord entre les trois Eglises. L'idée est de trouver une ligne politique et que le Synode dise qu'on peut aller de l'avant. S'il estime que quelque chose ne va pas il est toujours possible de revenir sur ce sujet.

Le pasteur **Perregaux** remarque que l'argument « agir au moment du budget » n'est pas valable si on décide de prolonger tacitement. Il propose de garder la résolution telle quelle et que si ça n'allait pas, de déposer une motion par la suite.

Vote sur l'amendement d'enlever « tacitement »

**L'amendement est refusé par 31 non contre 18 oui**

Vote sur la résolution non amendée :

**Elle est acceptée à l'unanimité** et a la teneur suivante :

***Le Synode donne son accord à la participation de l'EREN aux émissions « Passerelles » pour une période de deux ans, jusqu'en juin 2004, prolongée ensuite tacitement d'année en année.***

Le pasteur **Pierre-Henri Molinghen**, en tant que délégué de l'EREN à la TSR informe que le budget de la TSR de 3 millions 700'000 francs pour les cultes, messes et Racines va diminuer, ce qui occasionnera de probables changements dans les émissions.

## **6. Propositions et motions éventuelles des Conseils régionaux, des paroisses ou des députés**

Etant donné qu'il n'y a pas de propositions ou de motions, la présidente clôt le point 6

**La prière de clôture est dite par le pasteur Guillaume NDAM**

Séance levée à 20 h 40.

Neuchâtel, le 17 février 2002



les secrétaires :

la présidente :

Claire Beljean

Anne Bonvin

Christine Fischer